Se proteger lors d'une demande en divorce (mari pervers narcissi

---
Par Visiteur

Bonjour,
Je vais quitter mon mari et partir avec mes deux enfants, or je ne travaille plus depuis 5 ans, mon mari à ete reconnu pervers narcissique par medecin et psy, je dois le faire calmement, car aujourd'hui j'en ai peur!
Comment dois je procéder, par quoi dois je commencer, dois je ouvrir un compte et à quel nom (jeune fille), il veut garder la maison, et nous avons encore 20 ans de remboursement et des emprunts, puis je faire un papier juridique par laquelle il s'engage a garder la maison seul et emprunts, je ne demande rien, je veux juste respirer et donner un peut de bonheur à mes enfants, avoir une vie paisible, car j'ai 45 ans et je n'en peut vraiment plus, il refuse de se soigner.
Donc quelles sont mes démarches financières et de protection que je dois entamer et vers quel organisme.
Aussi, il a dejà un enfant de 14 ans d'un premier mariage dont il n'a plus l'autorité parentale et ne dois pas l'approcher et cela depuis 2 ans 1/2.
cela pourrait il m'aider pour m'appuyer.
Merci beaucoup de m'aider et vite si possible

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informatisons complémentaires.
Quel est votre régime matrimonial?
Est ce que votre mari veut divorcer?
Avez vous un avocat?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
nous sommes mariés sous le régime de la communauté depuis 2003.
Oui je pense qu'il sera d'accord, mais vu qu'il manipule, je m'attends à tout
non, je 'ai pour l'instant pas d'avocat.
Aussi, devrais je peut être prendre le même avocat de son précédent mariage, qui prouve son état et le fait qu'on lui ai retiré l'autorité parentale pour son fils ainé, cela m'aiderait peut être car cette avocate à déjà un dossier sur mon mari
qu'en pensez vous?
Merci à vous

Par Visiteur

Madame,

Oui effectivement cela peut vous aider.
Cependant, vous ne pouvez pas vous appuyer sur une ancienne procédure de divorce pour votre divorce. Les faits et les personnes sont différents.
Ceci étant si vote mari est d'accord pour le divorce et que vous arrivez à vous mettre d'accord sur la liquidation de la communauté, le juge si j'ose dire ferra le reste.
Quel age ont vos enfants?
Je suppose que s'ils sont mineurs vous vous inquiétez par rapport au droit de garde et de visite?
Si votre mari souffre effectivement de troublres psychiatriques et que cela a fait l'objet d'un diagnostic psychiatrique, il est peu probable que le juge lui confie la garde des enfants.

Cordialement

Par Visiteur

Oui mes enfants on 8 ans et 15 ans, celui de 15 ans n'est pas son fils et est agressé depuis petit, j'ai du a plusieurs reprises me mettre devant lui pour le protéger des coups qu'il voulait lui porter.
Par quoi dois je commencer, il me fait vraiment très peur, ma psychologue m'a informée que mon mari était un "pervers narcissique", je lui ai proposé d éventuellement de se soigner il refuse catégoriquement, car il dit qu'il est intelligent (ingénieur) et se met toujours en victime, que personne ne l'égal.
Depuis 3 ans je n'ai le droit de recevoir personne à la maison et n'entretient rien, ne pense car son loisirs, le moto cross, il n'est bien que parer d'un costume : travail en costume cravate, moto cross parure, et dès qu'il entre à la maison, il met un treillis, des rangers, un ceinturon, un chapka et va dehors dans le jardin, aussi si je pouvais vous envoyer une photo pour savoir ce que vous en pensez, cela m'aiderait
merci

Par Visiteur

Madame,

Je comprends bien votre angoisse.
Le mieux est de prendre au plus vite un avocat. Vous devez avoir confiance en ce dernier.
L'avocat va pouvoir engager la procédure de divorce.
Si je comprends bien le diagnostic posé à l'encontre de votre mari ne l'a pas été par son médecin?
Sachez que s'il devient violent physiquement ou psychologiquement vous pouvez déposer plainte.
Par ailleurs, une fois l'avocat rencontré, vous pouvez demander à quitter le domicile conjugal.

Si vous souhaitez m'envoyer la photo je peux vous communiquer mon mail personnel.

Cordialement

Par Visiteur

JE VEUX BIEN, c'est pour savoir ce que vous en pensez
merci

Par Visiteur

Madame,

mon mail: saintcezaire@9online.fr

Ceci étant mon opinion n'a que peu d'importance car je ne suis ni médecin ni juge.

Cordialement

Par Visiteur

Madame,

Je ne sais que dire.
En tout état de cause, je tiens à vous préciser que cette photo ne peut pas être produite devant le juge car d'un point de vue purement objectif elle ne prouve rien.
Dans l'immédiat ce que vous devez aire est prendre un avocat.

Cordialement